

Fiche n°12 : **RECHUTE**

Eléments de définition

Pour le Larousse, le terme rechute possède plusieurs sens. Le premier est « l'action de retomber dans un mal, dans une mauvaise habitude », exemple du patient dépendant à l'alcool qui consomme de nouveau. Le second qui nous intéresse plus ici, est la « reprise évolutive d'une maladie qui était en voie de guérison ». Cette définition est assez proche de celle de l'Académie de médecine : « réapparition des signes cliniques d'une maladie avant la guérison, pendant la phase de convalescence ». Il en est de même dans la 8^{ème} édition de l'Académie française : « seconde chute, nouvelle chute. Il ne se dit guère qu'au figuré en parlant du retour d'une maladie dont la guérison était récente et incomplète ». Cela est aussi le cas pour le TLFi : « nouvel accès d'une maladie, souvent infectieuse, parfois inguérissable, qui survient au cours de la convalescence ».

Discussion

Les différentes définitions semblent toutes converger. Leur synthèse caractérise la différence entre rechute et récurrence/récidive par l'absence de guérison, le patient n'a pas eu le temps de guérir.

La rechute ne serait-elle pas à employer uniquement au singulier, et si les récurrences (au pluriel) deviennent répétées ne va-t-on pas parler de récurrence ? Par exemple l'asthme récurrent quand les crises se répètent.

La situation du cancer reste là encore bien difficile. La récurrence ou la récurrence nécessite une guérison apparente complète, or les cancers sont longtemps en rémission (à 5 ans ou à 10 ans).

On perçoit bien que les nuances entre les différents mots sont parfois ténues. Ils sont utilisés de manière sensiblement différente en fonction du type de maladies. Les mots rechute et récurrence sont plus usités en cancérologie quand récurrence l'est plus en infectiologie.

Proposition

La rechute désigne le retour des symptômes d'une maladie pendant la période de convalescence. Il s'agit d'une reprise objective d'une maladie qui semblait évoluer vers la guérison.